Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil de la famille

Rapport annuel 1990-1991

Les activités du Conseil de la famille

Une réflexion :

Une place pour les enfants

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil de la famille

Cette édition a été produite la
Direction générale des
publications gouvernementales

CONSEIL DE LA FAMILLE
1, Parc Samuel-Holland
Bureau 342
Québec (Québec)
G1S 4P2

Téléphone : (418) 646-7678
(514) 873-1292

Télécopieur : (418) 643-9832

Dépôt légal — 4e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14871-5
ISSN : 0847-3587

© Gouvernement du Québec 1991

92-01507/

Le Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille, le troisième rapport d'activités de cet organisme pour l'année financière terminée le 31 mars 1991.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre déléguée à la Condition féminine
et responsable de la Famille,

Violette Trépanier

Québec, septembre 1991

Madame Violette Trépanier
Ministre déléguée à la Condition féminine
et responsable de la Famille
875, Grande-Allée Est, bureau 2.500
Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à l'article 21 de la Loi sur le Conseil de la famille, le troisième rapport de nos activités pour l'année financière se terminant le 31 mars 1991.

Ce rapport rend compte des travaux du Conseil qui se sont traduits en Avis et en recommandations déjà rendus publics. Il comporte également une partie thématique où les membres du Conseil soumettent aux responsables gouvernementaux, aux parents et à tous les interlocuteurs concernés par la politique familiale une réflexion provisoire, mais néanmoins neuve et orientée nettement dans une perspective familiale, susceptible d'inspirer ultérieurement ses propres travaux mais aussi des études, des recherches et des actions en faveur des parents et des enfants du Québec.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du Conseil de la famille,

Bernard Fortin

Québec, septembre 1991

Table des matières

I- La présentation du Conseil de la famille 9

1. L'organisme 9
2. Le mandat du Conseil 9
3. Les membres du Conseil 9
4. Les ressources humaines 10
5. Les ressources financières et matérielles 10

II- Les activités du Conseil en 1990-1991 13

1. Les réunions du Conseil 13
2. Les Avis du Conseil 14

2.1 Les parents et les normes du travail 14

2.2 Être jeune et parent... oui, mais... 14

2.3 Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale 14

3. Les recherches 15

3.1 Le pouvoir et la légitimité de l'intervention de l'État auprès des familles : approche éthique 15

3.2 État et famille : des politiques sociales en mutation 15

4. Autres travaux en cours 15
5. Les consultations 15
6. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale 16

6.1 Les activités publiques 16

6.2 La participation à des colloques et à des conférences 18

6.3 Le bulletin d'information du Conseil 18

7. Le Centre de documentation 18

III- Une réflexion : Une place pour les enfants 19

Introduction 19

Partie I
Situation d'ensemble des enfants 21

Chapitre 1
Les quelques révélateurs de la place des enfants dans la famille et dans la société 21

Chapitre 2
Les enfants et leur milieu 25

2.1 La vie de famille au quotidien 25

2.2 Un quotidien plus difficile 26

2.3 Avoir des enfants... aujourd'hui 27

2.4 Des contraintes et des exigences imposées... au bonheur d'avoir des enfants 29

2.5 Un nécessaire soutien aux parents 29

Partie II
Quelques questions spécifiques 31

1. Les ruptures d'union des parents 31
2. Les médias électroniques 31
3. L'école 32
4. Les enfants différents 32
5. Les enfants à protéger 32
6. La paternité 33
7. L'organisation sociale du travail 33

Notes et références bibliographiques 34

Annexe 1

Les publications du Conseil de la famille 35

I- La présentation du Conseil de la famille

1. L'organisme

Le Conseil de la famille est un organisme créé en vertu d'une loi constitutive sanctionnée le 1er juin 1988 et mise en vigueur le 28 septembre 1988.

Depuis octobre 1989, le Conseil de la famille est placé sous la responsabilité de Mme Violette Trépanier, ministre déléguée à la Condition féminine et responsable de la Famille.

Constitué sur la base de la reconnaissance par l'État de l'importance de la famille et du rôle des parents, le Conseil de la famille est la manifestation de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants ainsi que celle des milieux et des institutions concernés par les questions familiales.

2. Le mandat du Conseil

Le mandat principal du Conseil de la famille consiste à conseiller la Ministre sur toute question d'intérêt familial. Organisme d'étude, de recherche et de consultation, il veut être attentif aux besoins des familles pour rendre compte au Gouvernement de la réalité vécue par les familles québécoises au moment de la révision, de l'élaboration ou de l'adoption de politiques ou de programmes qui ont des incidences sur la famille.

Son champ de préoccupation est donc large et couvre tous les secteurs où la vie familiale se manifeste. Il doit adopter une vision horizontale de la problématique familiale pour permettre l'amélioration de la qualité de vie des familles, du soutien aux parents dans leurs responsabilités et pour favoriser la réalisation du désir d'enfants.

Il doit en conséquence rallier également les autres responsables sociaux du support aux parents que sont les milieux municipaux, scolaires et du travail.

Dans le cadre de ses fonctions, le Conseil peut :

1° recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question d'intérêt familial et faire rapport à la Ministre;

2° saisir la Ministre sous forme d'avis de toute question d'intérêt familial qui mérite l'attention ou une action du Gouvernement et lui soumettre ses recommandations;

3° après consultation de la Ministre, effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;

4° fournir de l'information au public sur toute question d'intérêt familial.

Il doit aussi donner son avis à la Ministre sur toute question ou projet d'intérêt familial qu'il lui soumet. Tous les Avis du Conseil sont transmis à la Ministre qui doit les rendre publics dans un délai d'au plus 60 jours. Il peut former des comités pour l'étude de questions particulières et s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur.

Le Conseil doit se réunir au moins huit fois par année.

3. Les membres du Conseil

Le Conseil de la famille est formé de 11 membres provenant de divers milieux socioéconomiques. Ils sont nommés par le Gouvernement sur la recommandation du Ministre, après consultation des associations et des groupes familiaux et auprès des milieux et des institutions concernés par l'intérêt familial.

La durée du mandat des membres du Conseil est de 3 ans, celle du président de 5 ans. Leur mandat ne peut être renouvelé, consécutivement, qu'une seule fois.

Le Secrétaire à la famille a été désigné par la Ministre pour siéger au Conseil mais il n'a cependant pas le droit de vote.

Également, le Secrétaire général du Conseil siège au Conseil mais sans droit de vote.

Membres	Nomination
FORTIN, Bernard, Président Charlesbourg	1988-1993
COTÉ LEMIEUX, Lise, Vice-présidente Présidente de la Commission scolaire des Découvreurs jusqu'en novembre 1990 et Vice-présidente de la Fédération des Commissions scolaires du Québec Sainte-Foy	1988-1991
BOUTIN Louise Directrice des Relations publiques Pratt et Whitney Saint-Bruno	1988-1990
BRÉDY WECHE, Marie-Suzie Coordonnatrice de l'oeuvre d'entraide de l'Association des médecins haïtiens à l'étranger Brossard	1988-1990
DUBÉ, Robert Directeur général de la Fondation québécoise en environnement Montréal	1988-1991
GAUTHIER, Gaston Coordonnateur en éducation des adultes à la CECM Montréal	1988-1991
KEEFLER, Joan Travailleuse sociale, VMSSC, Département de psychiatrie, Hôpital général de Montréal Westmount	1988-1991
LALONDE, André-B. Chef du département d'obstétrique-gynécologie, Hôpital général de LaSalle Ville LaSalle (démission en décembre 1990)	1988-1990
LAPRISE, Benoît Maire de la ville de Saint-Félicien Saint-Félicien	1988-1990
SIGNORI, Céline Directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec Pierrefonds	1988-1991
VERMETTE, Serge Avocat Québec	1988-1990
Membre d'office	
OUELLET, Aubert Secrétaire à la famille Sainte-Foy	
Secrétaire général	
LAMOUREUX, Jean-Pierre Charlesbourg	

4. Les ressources humaines

Le Conseil de la famille s'appuie, pour la réalisation de ses activités, sur un secrétariat formé d'un personnel de la Fonction publique. Il voit à réaliser les études et les recherches ainsi qu'à offrir le soutien professionnel requis.

La direction du Conseil est assumée par le président qui en est le porte-parole officiel. Il voit à la mise en oeuvre de ses décisions. Le Secrétaire général, sous l'autorité du président, agit à titre de secrétaire du Conseil, en administre le budget, les ressources matérielles et humaines.

Outre le président qui agit dans sa fonction à plein temps, six postes permanents sont autorisés pour les ressources humaines du Conseil, plus un poste (équivalent temps plein) occasionnel. Au 31 mars, la permanence du Conseil était formée des personnes suivantes :

— M. Jean-Pierre Lamoureux	Secrétaire général
— Mme Ginette Decoste	analyste-conseil
— Mme Colette Lanthier	analyste-conseil
— M. Marc Tremblay	analyste-conseil
— Mme Thérèse Tourigny	secrétaire principale
— Mme Céline Gariépy	agente de secrétariat
— Mme Gisèle Tellier (poste occasionnel)	technicienne en documentation
— Mme Muriel Tessier (prêt de service)	agente de secrétariat

5. Les ressources financières et matérielles

Depuis le 1er avril 1990, le budget du Conseil de la famille est compris dans le budget du ministère du Conseil exécutif, programme 03, élément 04.

Pr.	Él	Cat.	Catégories	Budget	Dépenses
03	04	01	Traitements (permanents)	348 900 $	355 085 $
03	04	02	Traitements (occasionnels)	31 800 $	31 535 $
03	04	03	Communications	80 000 $	57 815 $
03	04	04	Services	102 300 $	33 149 $
03	04	05	Entretien		1 412 $
03	04	06	Loyers	34 000 $	49 270 $
03	04	07	Fournitures	6 000 $	20 266 $
03	04	08	Équipements	2 300 $	3 615 $
03	04	11	Autres dépenses		41 $
03	04	08	Capital	8 000 $	5 103 $
			Total	**613 300 $**	**557 291 $**

Les bureaux du Conseil sont logés au 1, Parc Samuel-Holland, bureau 342, à Québec.

II- Les activités du Conseil

En 1990-1991, le Conseil a tenu dix journées de réunion dont deux ont servi de cadre à des séances de consultation, il a émis trois Avis à la Ministre et publié trois numéros d'un bulletin d'information, deux recherches universitaires et il a également poursuivi la mise en place du Centre de documentation sur la famille.

Cette deuxième année complète du Conseil de la famille est caractérisée par une productivité certaine, la mise en place d'instruments de travail et la poursuite d'événements périodiques importants pour les familles du Québec. Cela s'est fait avec des ressources fort modestes et une motivation exceptionnelle des membres du Conseil et de son personnel.

1. Les réunions du Conseil

Le 11 avril 1990, à Québec, les membres adoptent l'Avis « Les parents et les normes du travail ». Ils amorcent aussi la discussion en vue de l'adoption du programme d'activités du Conseil pour 1990-1991.

Les 6 et 7 juin, à Québec, les membres sont saisis des rapports des trois comités de travail qui sont destinés à former la partie thématique du Rapport annuel 1989-1990. Les membres décident ainsi de rendre publiques trois réflexions portant sur la fiscalité et la politique familiale, la violence en milieu familial et la famille et le désir d'enfants. Les membres prennent connaissance de deux rapports de recherche effectués pour le compte du Conseil par le Groupe de recherche sur les ressources communautaires de l'Université Laval et le Groupe Éthos de l'Université du Québec à Rimouski. Les membres procèdent à l'adoption du programme d'activités 1990-1991 et échangent sur un projet d'Avis conjoint avec le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des affaires sociales sur la parentalité et les jeunes.

Ce fut aussi l'occasion de rencontrer Mme Violette Trépanier, ministre responsable du Conseil. Cette rencontre donne lieu à un échange fort intéressant sur diverses préoccupations.

Le 7 septembre, à Montréal, les membres procèdent à l'adoption du Rapport annuel 1989-1990, incluant les réflexions thématiques. Les membres adoptent l'Avis « Être jeune et parent... oui, mais... » réalisé conjointement avec deux autres Conseils. Les membres décident de procéder à une diffusion sélective des deux rapports de recherche. Les membres amorcent une discussion d'orientation sur deux autres projets de recherche concernant la garde d'enfants ainsi que les familles et la télévision. Dans le même contexte d'orientation, les membres échangent sur les grandes lignes de développement de trois projets d'Avis portant sur l'habitation et le logement des familles, sur le financement des groupes familiaux dans le cadre d'un partenariat Familles-État et sur la petite enfance.

Les 15 et 16 octobre, à Hull, le Conseil tient un Forum de consultation avec des personnes de la région préoccupées par les questions familiales.

Les membres continuent leur réflexion sur le financement des groupes familiaux et sur l'habitation familiale. Ils discutent de l'opportunité d'apporter leur contribution suite à l'invitation du Conseil des collèges qui veut réfléchir sur la situation des Cégeps de l'an 2000. Ils évaluent enfin la possibilité d'intervenir auprès de la Commission parlementaire sur l'avenir du Québec.

Le 4 décembre, à Québec, les membres adoptent l'Avis intitulé « Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale ». Les membres précisent leur réaction à la réflexion du Conseil des collèges sur les Cégeps de l'an 2000 et ils échangent sur la contribution du Conseil à la Commission Bélanger-Campeau.

Le 16 janvier 1991, à Montréal, les membres procèdent à l'adoption d'une lettre destinée à la Commission sur l'avenir du Québec, ils consolident leur réflexion concernant l'Avis sur l'habitation familiale et amorcent les travaux préparatoires au prochain Rapport annuel et au programme d'activités 1991-1992.

Les 27 et 28 février, à Montréal, les membres poursuivent leurs échanges concernant les familles et l'habitation. Ils approfondissent leur réflexion sur la place des enfants dans notre société, partie thématique du prochain rapport annuel. Les membres discutent enfin d'une démarche de consultation de la part de la Ministre concernant le prochain Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale.

Les membres ont également saisi l'occasion de cette réunion pour tenir leur rencontre annuelle de consultation et de réflexion avec les représentants d'une vingtaine d'organismes familiaux provinciaux.

2. Les Avis du Conseil

2.1 Les parents et les normes du travail

Cet Avis, adopté par le Conseil à sa réunion du 11 avril 1990, est transmis à Mme Trépanier le 3 mai 1990 et rendu public le 6 juillet 1990.

Par cet Avis, le Conseil réclame des modifications à l'avant-projet de loi révisant la Loi sur les normes du travail. Bien que le Conseil considère que l'avant-projet de loi est un bon départ pour adapter le marché du travail aux nouvelles réalités familiales, il estime que la révision envisagée devrait avoir une envergure plus grande.

Pour le Conseil, seul l'État peut être le maître d'oeuvre efficace pour réaliser une percée importante dans la modification des normes du travail afin de soutenir les parents-travailleurs dans l'exercice de leurs responsabilités familiales. Il importe, selon le Conseil, de prévoir des mesures conciliant plus efficacement les responsabilités familiales et professionnelles. De plus, considérant la faible performance des conventions collectives à cet égard, il est capital que l'État puisse modifier les normes minimales du travail afin d'obtenir l'impact positif escompté.

Plus concrètement, les recommandations du Conseil, au nombre de douze, portent principalement sur les congés parentaux; elles suggèrent quelques améliorations au chapitre de la flexibilité des heures de travail, du travail dominical, de la durée normale de la semaine de travail et des vacances annuelles des parents.

À la suite de la Commmission parlementaire, le 29 novembre 1990, le Conseil fait parvenir une lettre au ministre de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, M. André Bourbeau, pour lui souligner certains aspects « familiaux » qui auraient pu être inclus à la loi révisant la Loi sur les normes du travail.

2.2 Être jeune et parent... oui, mais...

Cet Avis est adopté par le Conseil de la famille le 7 septembre 1990, transmis à Mme Trépanier le 19 septembre 1990 et rendu public lors d'une conférence de presse le 2 octobre 1990.

Le 2 octobre 1990, le Conseil de la famille, le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des affaires sociales transmettent conjointement cet Avis au Gouvernement. Il fait suite au Forum, tenu l'année précédente, où plus d'une centaine de jeunes s'étaient exprimés sur l'exercice de la « parentalité » ainsi que sur les solutions qu'ils préconisaient pour faciliter la réalisation de leur désir d'enfants.

L'Avis présente les principaux éléments qui motivent les jeunes couples à reporter le moment où ils fonderont une famille. Ainsi, on retrouve leur endettement élevé, leurs difficultés à s'insérer dans le marché du travail et surtout une société peu accueillante pour les enfants.

Les recommandations contenues dans l'Avis « Être jeune et parent... oui, mais... » considèrent principalement la mise en place d'une politique de plein emploi, l'interdiction des clauses orphelins dans les conventions collectives, l'élimination de la discrimination lors de l'embauche et le développement d'incitatifs fiscaux pour la création de garderies en milieu de travail.

D'autres recommandations visent à adapter le contexte social à la réalité des jeunes familles par l'ajustement des horaires scolaires à ceux du travail, l'accessibilité plus grande des lieux publics et des moyens de transport aux enfants et, d'une manière générale, par la création d'un environnement plus propice à la vie familiale. C'est une solidarité sociale concrète qui est réclamée par les jeunes adultes.

2.3 Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale

Cet Avis, adopté par le Conseil le 4 décembre 1990, est transmis à Mme Trépanier le 23 janvier 1991 et rendu public le 19 mars 1991.

Ce document, rédigé à la demande de la Ministre, était attendu avec impatience par les organismes familiaux. De toute évidence, le faible soutien financier obtenu du gouvernement limite grandement l'exercice de leurs responsabilités. Le Conseil veut, par cet Avis, valoriser les organismes familiaux dans leur rôle de principaux initiateurs d'une politique familiale au Québec et de dispensateurs de services aux familles.

Pour le Conseil, cette reconnaissance devrait se concrétiser par l'établissement d'un cadre général de financement ainsi que par une politique de soutien accru qui permettrait aux organismes familiaux d'avoir les moyens d'agir en véritables partenaires autorisés et compétents.

Le Conseil recommande l'adoption, par le ministère de la Santé et des Services sociaux, d'un cadre de financement qui comporterait un mécanisme d'accréditation des organismes familiaux, tant au niveau provincial que régional. Ce cadre assurerait la reconnaissance des organismes par l'allocation des ressources financières nécessaires à leur fonctionnement, le tout conformément aux critères « familiaux » préconisés par le Conseil dans son Guide *Penser et agir famille*. Les organismes familiaux devraient être associés à la gestion du mécanisme d'accréditation et du cadre de financement.

Le Conseil recommande de hausser de 1 596 500 $ à 5 000 000 $ le budget consacré au soutien financier des organismes familiaux afin qu'ils soient mieux en mesure de répondre adéquatement aux besoins des familles québécoises. De plus, compte tenu que cette allocation servirait uniquement à procurer un budget minimal de fonctionnement aux organismes, le Conseil recommande la création d'une fondation québécoise, laquelle serait dotée de budgets destinés au développement de nouveaux projets initiés par le milieu visant le soutien aux familles.

La reconnaissance par le gouvernement du Québec des organismes familiaux en tant que partenaires pour le développement de la politique familiale, notamment par le biais d'un financement accru à leurs activités, constitue, selon le Conseil, un jalon capital pour l'établissement d'un réel partenariat entre l'État et les familles québécoises.

3. Les recherches

Au cours de l'année 1990, le Conseil de la famille a commandité deux recherches afin de favoriser la discussion sur des notions de base en politique familiale. Le Conseil a considéré important de diffuser ces recherches, même s'il ne partage pas nécessairement toutes les opinions qui y sont exprimées.

3.1 Le pouvoir et la légitimité de l'intervention de l'État auprès des familles : approche éthique

Le groupe de recherche Éthos de l'Université du Québec à Rimouski aborde, dans cette étude, le problème complexe de l'éthique dans l'intervention de l'État auprès des familles. Il nous sensibilise aux choix éthiques inéluctables des interventions étatiques impliquant la famille, quel que soit le domaine de l'intervention : santé, services sociaux, sécurité du revenu, éducation, loisirs, travail, logement...

Il analyse rigoureusement plusieurs aspects éthiques de l'intervention de l'État. Il souligne, entre autres, l'importance du choix du modèle d'État qui inspire nos lois, nos politiques, notre réglementation et nos interventions touchant la famille, puisque ce modèle justifie l'immixtion plus ou moins intrusive de l'État dans la vie des familles. L'étude souligne également l'accroissement de la judiciarisation des interventions. En outre, elle fait ressortir l'ambivalence des notions d'intérêt de l'enfant, de la compétence parentale et de l'autorité parentale.

3.2 État et famille : des politiques sociales en mutation

Ce document de réflexion, soumis au Conseil de la famille par le Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval, examine sous l'angle des politiques sociales, le pouvoir et la légitimité de l'intervention de l'État auprès des familles.

Quoique les relations liant la famille et l'État soient complexes, les auteurs tentent, dans un premier temps, de les analyser. Ils discutent des difficultés d'établir la frontière entre l'État et la famille, entre les domaines public et privé. Des interventions étatiques réussies commandent, selon eux, une stratégie identifiant clairement les priorités. D'ailleurs, ils considèrent qu'un partenariat véritable « famille-État » représente l'enjeu majeur des politiques actuelles de services. Ils terminent l'étude en considérant les notions d'autorité et de compétence parentales en regard des pratiques et des législations actuelles.

4. Autres travaux en cours en date du 31 mars 1991

Le Conseil prépare deux documents de réflexion qu'il a l'intention de soumettre, l'un au Conseil des collèges à propos des Cégeps de l'an 2000, l'autre à la Commission Bélanger-Campeau portant sur l'avenir du Québec. Le Conseil projette également de collaborer à la réflexion du groupe de travail pour les jeunes, mandaté par le ministre de la Santé et des Services sociaux. En outre, deux projets de recherche sont en cours, l'un portant sur les familles et la garde des enfants, l'autre sur les familles et la télévision. Finalement, le Conseil devrait faire parvenir à la ministre responsable de la Famille, dans les prochaines semaines, son Avis sur l'habitation et les familles québécoises et terminer, pour le mois de juin, sa réflexion sur l'enfance d'aujourd'hui de manière à l'inclure au présent Rapport annuel dans sa partie thématique.

5. Les consultations

Soucieux de bien connaître et de bien traduire les préoccupations des familles du Québec, les membres du Conseil ont tenu deux séances de consultation, une régionale et une autre au plan provincial.

Tenant sa réunion officielle à la Maison du citoyen de Hull, les membres du Conseil ont partagé leurs points de vue avec plus de cent personnes au cours d'un Forum tenu dans la soirée du 15 octobre 1990.

L'objectif était de prendre contact avec les familles et les responsables locaux de cette région du Québec afin de recueillir auprès d'eux des recommandations eu égard aux dossiers actifs présentement au Conseil :

— le logement et l'habitation des familles;
— la place des enfants dans notre société;
— qui s'occupe des enfants ?;
— la famille et l'école;
— les nouvelles réalités familiales;
— les préoccupations des adolescents et des jeunes adultes.

D'autre part, le 27 février 1991, les membres ont pu partager le souper et entendre 24 représentants de 16 organismes familiaux et parafamiliaux du Québec sur le thème « la concertation et la collaboration entre le Conseil de la famille et les organismes familiaux » :

— Association des grands frères et grandes soeurs du Québec;
— Association des sages-femmes du Québec;
— Comité québécois de l'Union internationale des organismes familiaux;
— Confédération des organismes familiaux du Québec;
— Fédération des associations de familles monoparentales du Québec;
— Fédération des unions de familles;
— Fédération nationale de services de préparation au mariage;
— Ligue La Lèche;
— Montreal Family Conference;
— Mouvement Couple et famille;
— Naissance-Renaissance;
— Parents Secours du Québec;
— Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec;
— Seréna Québec;
— Service d'orientation des foyers;
— Table provinciale de pastorale familiale.

Il s'agissait d'établir et d'approfondir les liens avec ces organismes familiaux et de favoriser une meilleure concertation avec ces représentants des familles. Un rapport de cette rencontre est disponible.

6. Les activités de communication et de promotion de l'approche familiale

6.1 Les activités publiques

— Entrevue à Radio-Québec pour la présentation de la réaction du Conseil au Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale, le 2 avril 1990 (Céline Signori).
— Animation d'un atelier de travail au cours du colloque organisé par le Carrefour Actions municipales et familles (FUF) à Sherbrooke les 6 et 7 avril (Robert Dubé et Jean-Pierre Lamoureux).
— Lancement de l'Avis « Pour des services de santé et de bien-être adaptés aux familles québécoises » à propos du projet de réforme de la santé et des services sociaux au colloque du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse et de la Fédération des CLSC du Québec, à Ville de Laval, le 26 avril (Ginette Decoste et Bernard Fortin).
— Animation d'une « clinique » sur les services adaptés, au congrès de l'Union des municipalités du Québec, à Québec, le 4 mai (Marc Tremblay).
— Participation à la remise du Prix de la famille par la Fédération des unions de familles, à Montréal, le 5 mai (Bernard Fortin).
— Participation à la rencontre des répondants ministériels à la politique familiale organisée par le Secrétariat à la famille, présentation des activités du Conseil et du guide *Penser et agir famille*, à Québec, le 10 mai (Jean-Pierre Lamoureux).
— Participation et animation d'un atelier au colloque organisé par le Conseil canadien de développement social portant sur l'impact du libre-échange sur les services sociaux et communautaires, à Montréal, les 14 et 15 mai (Denise Desmeules).
— Participation comme personne-ressource lors d'un Droit de parole sur l'environnement, par les jeunes, au Musée de la civilisation, à Québec, le 20 mai (Jean-Pierre Lamoureux).
— Participation à une activité familiale de la Ville de Saint- Félicien : « Un enfant, un arbre », le 3 juin (Bernard Fortin).
— Présence à un souper organisé par Mme Violette Trépanier à l'occasion du passage au Québec de Mme Michèle André, Secrétaire d'État chargée des droits des femmes de la République française, à Québec, le 4 juin (Bernard Fortin).

— Participation à la Table ronde d'un groupe de jeunes universitaires sur la vie familiale, à l'Université McGill, le 18 juin (Jean-Pierre Lamoureux).

— Présentation du Conseil et du guide *Penser et agir famille* devant le groupe de travail sur le développement de Montréal (MLCP) à Montréal, le 11 juillet (Jean-Pierre Lamoureux).

— Entrevue radiophonique à la station de radio CJRP de Québec concernant l'augmentation des naissances en 1989, le 16 juillet (Jean-Pierre Lamoureux).

— Présentation du Conseil et de la politique familiale devant les étudiants du cours de sociologie de la famille à l'Université Laval, le 17 juillet (Jean-Pierre Lamoureux).

— Conférence au cours du satellite intitulé « Le droit de la famille » du Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec, à Montréal, le 11 septembre (Denise Desmeules).

— Animation d'un atelier sur les nouvelles réalités familiales lors d'un colloque sur « La police à l'heure de la concertation », à Montréal, le 17 septembre (Marc Tremblay).

— Participation, à l'invitation de la ministre des Communications, à une rencontre avec son Éminence le Cardinal Paul Poupard, président du Conseil pontifical de la culture, à Québec, le 18 septembre (Bernard Fortin).

— Participation au congrès de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec dont le thème était « De gouvernement à gouvernement, une fois pour toutes », à Montréal, le 27 septembre (Marc Tremblay).

— Lancement de la Semaine nationale de la famille, à Montréal, le 1er octobre (Bernard Fortin).

— Lancement de l'Avis conjoint avec le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des affaires sociales « Être jeune et parent... oui, mais... » à Québec, le 2 octobre (Bernard Fortin, Jean-Pierre Lamoureux et Marc Tremblay).

— Participation au colloque et remerciement de la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, Mme Monique Gagnon-Tremblay, au colloque organisé par Services à la famille-Canada, les 1er, 2 et 3 novembre, à Montréal (Jean-Pierre Lamoureux).

— Conférence au cours de l'Assemblée générale de la Fédération des associations de parents de Cégeps du Québec, à Lac-Beauport, le 10 novembre (Jean-Pierre Lamoureux).

— Conférence au colloque « Au carrefour de la nouvelle périnatalité : devenir et être des parents » à Québec, les 15, 16 et 17 novembre (Jean-Pierre Lamoureux et Denise Desmeules). Ginette Decoste était membre du comité de la programmation.

— Conférence d'ouverture intitulée « La place de la famille dans le système de santé québécois » à l'Association québécoise des infirmiers et infirmières en psychiatrie, journée de formation « Défi '90 : une place à la famille », à Québec, le 16 novembre (Bernard Fortin).

— Participation, à l'invitation de la ministre Mme Violette Trépanier, à un déjeuner à l'occasion du passage de M. Yves Lajoie, nouveau secrétaire général de l'Union internationale des organismes familiaux, à Québec, le 23 novembre (Bernard Fortin).

— Interview à l'émission de Radio-Canada « Tout compte fait » sur le Rapport annuel du Conseil, notamment sur la question se rapportant à la fiscalité, le 10 janvier 1991 (Bernard Fortin).

— Interview à une émission animée par M. Jean-Pierre Charbonneau, de CKVL, sur le Rapport annuel du Conseil, le 17 janvier (Bernard Fortin).

— Entrevue donnée à M. Damien Gagnon, journaliste du *Soleil*, à Québec, le 8 février (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).

— Rencontre avec l'exécutif des Cercles de fermières du Québec, sur les travaux du Conseil, à Québec, le 14 février (Bernard Fortin).

— Lancement devant les répondants ministériels et des universitaires des deux recherches commanditées par le Conseil et ayant pour titre « État et familles : des politiques sociales en mutation » et « Le pouvoir et la légitimité de l'intervention de l'État auprès des familles : approche éthique », à Québec, le 20 février (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).

— Lancement régional de la recherche du groupe Éthos de l'Université du Québec à Rimouski, le 22 février (Jean-Pierre Lamoureux).

— Lancement de l'Avis « Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale », à Montréal, le 19 mars (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).

— Conférence au cours d'un atelier de réflexion sur la violence, organisé par le Regroupement inter-organismes pour une politique familiale au Québec portant sur l'appauvrissement des jeunes parents, à Montréal, le 26 mars (Jean-Pierre Lamoureux).

6.2 La participation à des colloques et à des conférences

- Participation au congrès du Conseil québécois de l'enfance et de la jeunesse et de la Fédération des CLSC du Québec « Portrait de familles », et tenue d'un kiosque pour présenter les publications du Conseil à Ville de Laval, les 26 et 27 avril 1990 (Ginette Decoste, Gisèle Tellier, Jean-Pierre Lamoureux).
- Participation au colloque sur les services de médiation familiale organisé par l'ACSSQ, à Montréal, les 3 et 4 mai (Ginette Decoste).
- Participation à la Commission du mariage et des relations interpersonnelles de l'Union internationale des Organismes familiaux portant sur la violence en milieu familial, à Malte, du 11 au 14 mai (Bernard Fortin).
- Participation au congrès de fondation de « Villes et Villages en santé », à Québec, les 25 et 26 mai (Marc Tremblay).
- Participation aux célébrations et au banquet soulignant le 75e anniversaire des Cercles des fermières du Québec, à Québec, le 11 août (Jean-Pierre Lamoureux).
- Symposium sur l'habitation familiale, à Vancouver, les 5 et 6 septembre (Marc Tremblay).
- Rencontre à l'occasion des soixante-dix ans de publication de la revue L'Action Nationale, à Québec, le 14 septembre (Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).
- Conférence mondiale sur les « politiques familiales globales et droits des familles, au présent et à l'avenir » organisée par l'Union internationale des Organismes familiaux, à Moscou, du 19 au 21 octobre (Bernard Fortin).
- Participation à la remise d'un doctorat honoris causa à Mme Thérèse Lavoie-Roux, à l'École de service social de l'Université de Montréal, le 24 octobre (Jean-Pierre Lamoureux).
- Participation au 28e congrès du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse « Le Droit des jeunes », les 22, 23 et 24 novembre, à Québec (Ginette Decoste et Colette Lanthier).
- Participation au colloque « Réseau public et organismes communautaires : ensemble pour mieux contrer la violence au sein de la famille », à Québec, le 29 novembre (Ginette Decoste).
- Présentation publique de la programmation 1991 de la Fédération des unions de familles, à Québec, le 1er décembre (Marc Tremblay).
- Participation au colloque de la Société nationale des Québécois, section Québec, à Québec, le 2 décembre (Bernard Fortin).
- Présence au 25e anniversaire de la Régie des rentes du Québec, Hôtel du Gouvernement, à Québec, le 6 décembre (Bernard Fortin).
- Présence au lancement de la Réforme des services de santé et des services sociaux par M. Marc-Yvan Côté, ministre de la Santé et des Services sociaux, à Charlesbourg, le 7 décembre (Bernard Fortin).
- Accueil des responsables du Comité Enfance-famille-jeunesse des Départements de santé communautaire du Québec, à Québec, le 6 février 1991 (Ginette Decoste, Colette Lanthier, Bernard Fortin et Jean-Pierre Lamoureux).
- Rencontre organisée par le cabinet de la ministre Mme Trépanier avec les groupes de femmes, à Montréal, le 28 février (Bernard Fortin).
- Participation, en tant que membre du Comité d'organisation, à la préparation du 1er Symposium de recherche sur la famille qui aura lieu à Trois-Rivières les 24 et 25 octobre (Jean-Pierre Lamoureux).

6.3 Le bulletin d'information du Conseil

Le Conseil a publié trois numéros d'un bulletin d'information intitulé « Si familles m'étaient contées ».

Prévue trois fois par année, en octobre, février et juin, cette publication, parfois empreinte d'humour, souvent sérieuse, cherche à vulgariser les enjeux actuels en matière de politique familiale. Ainsi, on y retrouve non seulement des articles sur les travaux du Conseil mais aussi des résumés législatifs, des suggestions de lecture et une chronique sur les initiatives d'organismes familiaux. Le bulletin du Conseil est publié en 5 000 exemplaires.

7. Le Centre de documentation

Le Conseil poursuit la mise en place d'un Centre de documentation sur la famille pour les travaux du Conseil. Ce centre est également accessible aux chercheurs et à la population intéressés par les réalités familiales.

Au 31 mars 1991, plus de 700 documents sont répertoriés. On y trouve des publications gouvernementales et des ouvrages de référence. Le Centre possède tous les documents de la consultation provinciale sur la politique familiale tenue en 1984-1985. Le Conseil privilégie l'acquisition d'ouvrages portant sur la famille. Plusieurs périodiques et dossiers de presse sont également disponibles.

III- Une réflexion : Une place pour les enfants

La recherche et la rédaction ont été assumées par Mme Ginette Decoste, les travaux de secrétariat par Mme Céline Gariépy et la révision par Mme Suzanne Lamy.

Introduction

Le Conseil de la famille débute, par cette réflexion, une étude sur la place que les enfants occupent dans les familles et dans notre société. Certains pourront se demander pourquoi entreprendre maintenant une telle étude ? Sans doute parce que nous sommes à un moment charnière du développement de la société québécoise après une période intense de changements sociaux et familiaux.

La préoccupation relative aux enfants n'est pas nouvelle au Conseil. Dès le début de ses activités, il a mis les enfants au coeur de ses préoccupations. N'a-t-il pas adopté leur point de vue dans sa première publication relative aux services de médiation familiale, en mettant en lumière l'importance des besoins affectifs, psychologiques et sociaux des enfants lors de la rupture d'union de leurs parents[1] ?

Cette option inconditionnelle en faveur des enfants trouve son fondement dans l'*Énoncé* même de la politique familiale. Ce texte rappelle dans son objectif général, l'importance du lien parent(s)-enfant(s) :

> [...] cela, pour le bien des familles, des individus qui les composent et de la société tout entière, mais en particulier pour bien appuyer la relation parent(s)-enfant(s) qui est le noyau commun à toutes les formes de familles.[2]

Ceci explique pourquoi les enfants représentent pour le Conseil la raison d'être et la motivation profonde qui inspirent chacune de ses publications et de ses activités.

Le fait de consacrer des énergies à la cause des enfants ne signifie en rien, par ailleurs, que le Conseil abandonne sa vision globale et systémique de la famille, vision qu'il a voulu promouvoir depuis sa création. C'est justement pour mieux comprendre comment s'interpénètre la vie des enfants dans celle des adultes qu'il veut approfondir certaines questions qui touchent le vécu des uns et des autres : si les adultes d'aujourd'hui vivent des situations nouvelles, s'ils adhèrent à des valeurs différentes de celles des générations passées, cela n'est pas sans avoir des impacts sur les conditions de vie des enfants des années 90.

Le Conseil a choisi de centrer sa réflexion sur les enfants de moins de douze ans. Il est difficile d'établir des frontières strictes en matière d'âge quand il est question des enfants, le développement d'un individu à l'autre et d'un âge à l'autre étant si différent. Il est vrai que les premières années de vie revêtent une grande importance; par contre, il semble que certains aspects de la vie des enfants de l'école primaire âgés de 6 à 12 ans soient souvent banalisés. Il tentera donc de prendre en compte, avec les nuances qui s'imposent, la situation d'ensemble des enfants de cette catégorie d'âge, tout comme le parent qui a à composer dans le quotidien avec des enfants d'âges différents.

Le Conseil veut, avec toutes les personnes concernées, prendre le temps d'observer ce que sont les enfants d'aujourd'hui, tracer en quelque sorte un portrait de leur situation en essayant de saisir leur réalité, en mettant en évidence leurs conditions de vie et en vérifiant certaines idées préconçues à leur sujet. Il veut également réfléchir sur certaines valeurs de société qui teintent et orientent notre vie avec les enfants. Il désire voir comment les enfants vivent les impacts de la reconnaissance mitigée du statut de leurs parents. Il veut aussi examiner dans quelle mesure les enfants peuvent compter sur l'engagement parental au delà de l'engagement conjugal et ce, en dépit de la fragilité et de la vulnérabilité inhérentes à certaines situations vécues par bon nombre de familles. Il souhaite enfin que soient identifiés les besoins prioritaires d'intervention afin que les parents puissent continuer d'être la première ressource et la première compétence auprès de leurs enfants dans l'esprit de l'approche familiale.

Ces objectifs sont nombreux et pour le moins ambitieux. Le Conseil est conscient qu'ainsi ils dépassent largement le cadre d'une réflexion thématique telle que présentée ici. Il souhaite que le présent texte constitue l'amorce, pour lui-même et ses interlocuteurs gouvernementaux, communautaires, familiaux, universitaires..., de travaux variés et approfondis sur la situation des enfants et sur leur environnement familial et social.

Pour l'immédiat, un état de situation est dressé, en première partie du présent travail, à partir de constats sur la vie des enfants et sur le cadre de vie qui leur est offert au quotidien. Seront ensuite scrutés les motifs profonds qui conduisent les gens à devenir pères et mères, lesquels semblent influencés par les valeurs

mises de l'avant actuellement dans la société. Enfin, il se demandera comment les parents, au delà de leurs obligations et de leurs contraintes, peuvent en venir à harmoniser leur vie avec les enfants.

À la suite de cette sensibilisation à la vie des enfants, la réflexion se poursuit. Dans la deuxième partie, des questions qui se sont imposées d'elles-mêmes, compte tenu de l'importance des phénomènes en cause, sont présentées de manière succincte. Leur développement ne sera pas exhaustif mais il devrait susciter suffisamment d'intérêt pour que se poursuivent des travaux sur les enfants dans des cadres plus développés. Ceux-ci pourront être élaborés dans divers domaines et par des personnes, des équipes et des organismes de niveaux différents de compétence et de responsabilité.

Partie I
Situation d'ensemble des enfants

Chapitre 1
Les quelques révélateurs de la place des enfants dans la famille et dans la société

Lorsqu'on est le moindrement attentif à ce que vivent actuellement les enfants, un certain nombre d'observations peuvent émouvoir ou laisser perplexe, surprendre ou indigner. Sans doute parce que l'enfant que l'on a été ne loge pas très loin en nous, sans doute aussi parce que les enfants qui nous entourent vivent dans un contexte nouveau. Enfants d'hier, nous avons souvent tendance à faire des comparaisons et des commentaires, voire à formuler des jugements favorables ou défavorables sur plusieurs aspects de leur vie.

C'est pourquoi le Conseil, à cette étape préliminaire de son étude, rapporte brièvement certaines situations et réalités que plusieurs personnes constatent et partagent. Ces constats, en effet, ont été glanés au fil de consultations, de rencontres officielles, de discussions informelles, de témoignages de parents, de lectures d'ouvrages, de revues et de journaux, de visionnements de documents audio-visuels...[3].

Ces faits témoignent de belles et de grandes réalités touchant l'enfance comme d'autres démontrent des situations inacceptables et parfois difficiles à verbaliser ou à admettre. Ils se révéleront touchants, troublants, parfois désemparants, mais aussi, d'autres fois encourageants, stimulants et porteurs d'espoir, comme seuls les enfants sont capables de les transmettre.

Ils permettront de faire, en quelque sorte, un premier tour de piste de ce qui constitue la vie des enfants d'aujourd'hui sans jugements hâtifs ou prématurés. Chose certaine, ils ne pourront laisser personne indifférent.

Les éléments présentés ici pourront apparaître très différents ou encore très reliés les uns aux autres, dans certains cas opposés et même paradoxaux. Ainsi en est-il de la réalité. Celle des enfants n'échappe pas à cette complexité intrinsèque à l'existence humaine.

1 Trop choyés et pourtant peu considérés

D'une part, il y a le phénomène de l'enfant-roi qui se vit dans certains milieux familiaux. Dans ces familles, sur le plan privé et intime, les enfants ont toute la considération; les parents les ont désirés et veulent leur procurer les meilleures conditions affectives et matérielles qui soient. Parce qu'ils ont de moins en moins d'enfants, les parents veulent le meilleur pour eux, « mieux » que ce qu'ils ont eu dans leur propre enfance. Certains s'imposent des privations importantes pour leur permettre de participer à une activité spécialisée tels des cours ou des camps d'été de sports (équitation, hockey), de musique ou de langue ou encore pour acquérir des équipements sophistiqués pour l'exercice d'un sport, d'un art ou d'un instrument de musique.

D'autre part, on constate un phénomène qui pourrait être qualifié d'« adultocentrisme », lequel pourrait être défini par le fait que toute la vie est pensée par les adultes et en fonction d'eux dans un monde où les enfants perturbent et dérangent. Ainsi en est-il de certains aspects de la vie sociale où le point de vue et les besoins des enfants semblent absents, tels le logement, l'aménagement des villes, le monde du travail, pour ne nommer que ceux-là.

2 Fratrie réduite ou élargie

Les enfants d'aujourd'hui vivent pour la plupart dans de petites familles; ils appartiennent à une fratrie réduite par rapport à leurs aînés. De plus, ils sont souvent coupés de leur famille élargie, soit les tantes, les oncles et les grands-parents à la suite de la rupture ou pour des raisons de mobilité professionnelle de leurs parents. Étant moins entourés, il en résulte souvent pour eux des conséquences notamment sur l'apprentissage à la vie familiale qu'il devient difficile d'effectuer à l'intérieur de sa propre famille.

Par contre, certains voient s'étendre leur entourage par l'arrivée des enfants et des autres membres de la parenté du nouveau conjoint de l'un ou l'autre de leurs parents biologiques. Surviennent parfois, en plus, des demi-frères et des demi-soeurs. Une telle situation nécessite évidemment des adaptations nombreuses.

3 Très entourés ou pas assez

Certains enfants passent plus de dix heures quotidiennement dans des installations collectives, telles que garderies, camps de jour, écoles, garderies scolaires, etc. Les activités de ces ressources qui contribuent à les socialiser se déroulent presque entièrement entre enfants malgré la présence de moniteurs et d'éducateurs en nombre variable.

Par contre, d'autres enfants vivent une solitude qui contraste avec ce qui vient d'être écrit. En effet, ils sont souvent laissés seuls de longs moments, notamment après la classe, en soirée, pendant les congés pédagogiques et les vacances estivales faute de services suffisants pour les accueillir et leur proposer des activités adaptées à leur âge ou faute de ressources financières des parents. Les enfants de 6 à 12 ans sont particulièrement touchés par cette situation, d'autant plus qu'à cette période, plusieurs ne veulent plus entendre parler de la garderie ou de tout autre mode de garde semblable.

4 Trop occupés ou pas assez

Certains enfants sont incités à «performer» et à se dépasser dans des activités sportives et culturelles (qu'ils peuvent même cumuler), comme de véritables professionnels parfois. Il n'est pas rare qu'ils y consacrent presque autant de temps qu'à leurs obligations scolaires.

D'autres enfants, en dehors de l'école, sont désoeuvrés et laissés à eux-mêmes sans encadrement et sans que leur soient proposées des activités adaptées à leur âge.

5 Ruptures et réconciliation

Un grand nombre d'enfants sont témoins des difficultés conjugales de leurs parents. Parfois la rupture d'union est inévitable. Les enfants ne sont pas sans ressentir les tensions vécues par les parents. Ils en subissent profondément et longtemps les conséquences avec plus ou moins de souffrance selon leur tempérament et leur âge.

Mais un désir secret de réconciliation de leurs parents habite ces enfants, souvent au delà de l'âge adulte; ils feront part de leur souhait tant à l'un qu'à l'autre des ex-conjoints.

6 Pertes ou acquis ?

Des enfants qui vivent la rupture d'union de leurs parents sont traumatisés par les nombreuses difficultés qu'une telle situation leur apporte.

D'autres enfants vivant des situations similaires semblent dépasser les inconvénients de départ et développer des forces telles l'autonomie et une grande capacité d'adaptation aux changements. Il est donc difficile d'évaluer si les pertes sont plus grandes que les acquis.

7 Vivre avec un seul adulte ou plusieurs

Dans un certain nombre de familles, les enfants vivent avec un seul parent durant des périodes plus ou moins longues, voire durant toute leur enfance.

Par contre, il arrive aussi que des enfants voient défiler, jusqu'à la sortie de l'adolescence, plusieurs adultes qui n'assurent pas toujours auprès d'eux la continuité dont ils auraient besoin pour leur développement. C'est le cas, par exemple, lorsqu'ils vivent les épisodes répétés de vie maritale d'un ou des deux parents biologiques, lesquels peuvent être entrecoupés de périodes de monoparentalité.

8 Médias électroniques : dommages et bienfaits

Les médias, en particulier la télévision et, plus récemment, les jeux vidéo, sont intégrés à la vie des enfants; ils les captivent tellement que la plupart des enfants de l'école primaire passent autant de temps devant le petit écran que sur les bancs d'école. Il est vrai que la télévision est une fenêtre sur le monde et qu'elle éveille les enfants à de nombreux domaines intéressants. Les parents devront aussi admettre que cette technologie fournit, à peu de frais, des services de gardiennage et d'animation des temps libres de leurs enfants.

Par contre, la télévision et les jeux vidéo sont souvent tenus responsables de la passivité des enfants et de leur manque d'initiative. De plus, ils les exposent à un nombre effarant de messages commerciaux pour lesquels il leur est difficile d'avoir un regard critique, notamment en ce qui a trait aux valeurs et à la consommation; ces médias présentent aussi aux enfants des images violentes, qu'elles soient réelles (les bulletins de nouvelles) ou fictives (les séries télévisées et les films), sans que l'on sache vraiment l'influence qu'elles auront sur le développement moral et social des enfants.

9 Publicité : avoir ou pas accès à l'abondance

Les enfants de tous les milieux sont également influencés par les nombreux messages publicitaires auxquels ils ont accès quotidiennement et une sorte de pensée magique habite leur imaginaire relativement à la facilité et à l'instantanéité d'acquérir les biens et les services présentés.

Pourtant, les rêves d'un certain nombre d'entre eux ne pourront se réaliser; ils n'accumuleront que frustrations et désillusions quand ils réaliseront que leurs conditions socioéconomiques ne leur permettront que difficilement, sinon jamais, d'accéder à l'aisance, à l'abondance et au luxe qui semblent si facilement accessibles.

10 L'intérêt des enfants ou leurs droits

Lorsqu'il est question d'intervention de l'État auprès des enfants, on invoque souvent leur intérêt, notion subjective qui peut être interprétée de multiples façons. C'est particulièrement le cas lorsqu'on doit les protéger de leur violence ou de celle des autres, soit qu'ils aient été négligés, victimes d'abus, violentés et violents, ou encore lors de leur prise en charge après la rupture d'union de leurs parents.

Dans les mêmes circonstances, il est rarement question des droits des enfants : le droit à la santé, à l'éducation, au loisir, au repos et au jeu, tout comme le droit à la parole, à des ressources suffisantes, à la présence des parents...

11 Double message à propos de la violence

Au cours des dernières années, les enfants ont entendu un discours relatif à la non-violence tant à la maison qu'à l'école, notamment lors de campagnes de sensibilisation médiatique ou à l'intérieur de programmes scolaires. Certaines formes de violence, entre autres celle à l'égard des enfants et de la famille, sont condamnées et des mesures de prévention sont suggérées.

Par contre, la violence semble cautionnée et banalisée, quand elle n'est pas encouragée, dans les actualités télévisées, les vidéoclips, les films et dans certains milieux. Si certains prétendent qu'elle peut être un exutoire, les éducateurs et les parents sont en droit de s'inquiéter des conséquences que peut avoir la représentation régulière d'images violentes au cours du jeune âge.

12 Aisance ou pauvreté

Un certain nombre de petits Québécois et de petites Québécoises connaissent la richesse et l'abondance, sinon le confort matériel et la sécurité financière suffisante pour envisager un bel avenir.

Par contre, on retrouve quand même, dans notre société « développée », de plus en plus d'enfants touchés par la pauvreté qui est en fait celle de leurs parents : il y a évidemment plus de risques d'être un enfant pauvre lorsque son parent gardien ou ses deux parents occupent un emploi précaire, reçoivent des prestations de chômage ou de sécurité du revenu ou habitent une région périphérique en déclin. Aussi, les conséquences de la pauvreté sont énormes et souvent irréversibles au plan de la santé, du développement physique et intellectuel.

13 Élèves ou enfants ?

Les **élèves** sont soumis aux projets pédagogiques qui concrétisent la mission de l'école à leur égard. Ils doivent franchir des étapes d'apprentissage qui en feront des citoyens responsables.

Mais qu'en est-il de l'éducation des **enfants** dans un sens plus large ? Où commence la mission de l'école, où s'arrête-t-elle ? À la suite des nombreux changements survenus ces dernières années, les parents attendent de l'école une implication différente afin d'être accompagnés dans ce qu'ils vivent avec les enfants.

14 Employés ou parents ?

De plus en plus, les enfants ont leurs deux parents ou leur unique parent sur le marché du travail. Le fait pour les parents de devoir concilier leurs responsabilités familiales avec leur travail représente une surcharge pour plusieurs d'entre eux. Les enfants auraient donc davantage des parents fatigués, stressés et moins disponibles.

Par contre, le monde du travail s'ouvre progressivement aux nouvelles réalités familiales. Socialement, il est de plus en plus difficile d'invoquer uniquement des raisons de rentabilité, d'efficacité et d'équité pour ne pas tenir compte des nombreux besoins des personnes ayant charge d'enfants.

15 Les pères, présents ou absents ?

Des enfants vivront leur jeune âge auprès d'un père fort, présent physiquement et psychologiquement, qui sera non seulement témoin de leur développement mais prendra plaisir à partager leur existence. Tout en vivant une paternité épanouissante, ces mêmes pères auront le souci de s'inscrire dans une parentalité responsable.

D'autres ne connaîtront pas bien ou pas du tout leur père, désintéressé, trop occupé, absent ou parti du foyer. De cette paternité déficiente, non ou mal assumée, ne peuvent que découler des conséquences négatives nombreuses, voire des blessures, d'ordre social et psychologique.

16 Enfants peu considérés ou surprotégés

Des enfants ont des parents carriéristes pour qui la réussite professionnelle et sociale prime avant tout; ils ressentent amèrement leur absence, voire leur indifférence.

D'autres ont des parents qui leur sont entièrement dévoués, leur consacrant beaucoup de temps et d'énergie; les enfants pourront parfois se sentir trop entourés, même étouffés si leurs parents ne savent pas créer un juste équilibre.

17 Images idéalisées et réalité

Les images de l'enfance sont souvent présentées, entre autres dans les médias, de manière idyllique, faites de doux souvenirs, d'harmonie et d'espérance : bébé joufflu, propre et souriant, jolie maman, coiffée et bien mise, papa détendu lançant des balles sur une pelouse.

Par ailleurs, à certaines périodes, les parents se sentent fatigués, à bout de patience, dépassés par la tâche à accomplir. Des familles vivent des conditions qui ne sont ni épanouissantes pour les enfants ni satisfaisantes pour les parents, ces derniers ne disposant pas des ressources nécessaires pour apporter à leur progéniture les soins et les attentions dont elle aurait besoin.

18 Discipline ou laxisme ?

Des enfants sont soumis à une discipline sévère et rigoureuse qui laisse peu de place au dialogue nécessaire entre les enfants et les parents.

Au contraire, certains autres parents sont incapables d'imposer la moindre discipline à leur enfant et valorisent le fait d'être « leur ami ».

Il arrive que ces situations contradictoires soient vécues par le même enfant au sein de sa famille ou dans sa famille recomposée, lorsque par exemple, les parents ne partagent pas le même avis relativement à l'éducation des enfants.

19 Sexualité : informer ou éduquer à l'amour

Les enfants d'aujourd'hui reçoivent une éducation sexuelle plus tôt que ceux des générations précédentes. Non seulement ont-ils accès à des notions de base en la matière, mais ils sont mis en garde contre les déviations et les crimes d'ordre sexuel dont ils pourraient être victimes et contre les maladies qui peuvent leur être transmises sexuellement. On peut se demander si dans ce flot d'informations, le discours sur la tendresse et l'amour n'est pas parfois négligé sinon oublié.

Il ne faut donc pas s'étonner si les enfants manifestent précocement certains signes d'éveil sexuel, d'ailleurs encouragés, entre autres, par la mode enfantine et certaines publicités entourant des vedettes de l'écran ou de la chanson. Le climat familial entourant ces questions est responsable de la façon dont les enfants intègrent ce qu'ils entendent de part et d'autre.

Inutile de dire que cet alignement de faits et de situations diverses n'est pas exhaustif. Il est destiné à créer une atmosphère de départ et à planter en quelque sorte le décor dans lequel les enfants d'aujourd'hui vivent.

Chapitre 2
Les enfants et leur milieu

L'observation de tous les jours et les statistiques[4] consultées font prendre conscience à quel point le paysage actuel des enfants est changé par rapport à celui des enfants d'hier. Ces transformations sont survenues très rapidement, à peine le temps de rendre une génération à l'âge adulte. La situation d'ensemble des enfants du Québec est loin d'être satisfaisante. Elle est même urgente à certains points de vue. Des ajustements, voire des redressements, sont nécessaires, des lacunes sont à combler et on doit cesser de banaliser un certain nombre de difficultés et de problèmes auxquels ils sont confrontés. Le milieu, l'environnement dans lequel les enfants d'aujourd'hui jouent, respirent, grandissent, est influencé par les adultes qui les entourent, en particulier leurs parents. Le Conseil essaiera dans les sections qui suivent de mieux en saisir les tenants et les aboutissants.

2.1 La vie de famille au quotidien

Toute famille, quelles que soient ses structures, traverse des cycles de durée variable. Les besoins de ses membres, qu'ils soient affectifs, psychologiques, financiers, pour ne nommer que ceux-là, varient en conséquence. Les besoins d'une famille ayant de tout petits enfants sont bien différents de ceux d'une famille dont les jeunes adultes se préparent à partir de la maison.

Aussi, au fil des cycles de développement normaux de la vie, les familles sont appelées à vivre des moments marquants comme la naissance et peut-être la mort d'un des leurs, l'entrée des enfants à l'école, la période d'adolescence; d'autres événements peuvent secouer la vie des familles sans que l'on puisse prévoir leur venue; ainsi en est-il de la découverte d'une déficience, d'un handicap, de l'infertilité, d'une maladie aiguë ou chronique, ou encore de la perte d'un emploi et de problèmes financiers. Qu'ils soient prévus ou non, subis ou assumés, heureux ou malheureux, tous ces moments denses et cruciaux font en sorte que les membres qui les vivent peuvent être, à un moment ou l'autre, fragiles et vulnérables, compte tenu du contexte dans lequel ces événements se déroulent, de l'état physique ou psychique et des ressources des personnes.

Les événements de la vie, petits et grands, ne doivent donc pas être minimisés. Il devrait aller de soi que lorsque les personnes les vivent, elles bénéficient de l'attention et du soutien de leur milieu. Une aide reçue, un service donné à un moment propice peut éviter que ne s'envenime un problème momentané. L'assistance auprès de parents adolescents pourra, tout en leur fournissant une aide ponctuelle, les rassurer quant à leur capacité et leur compétence de prendre soin de leur bébé. Les exemples pourraient ainsi se multiplier, particulièrement lors de conflits conjugaux, sans oublier les étapes normales de l'évolution des personnes.

Auparavant on se regroupait en famille pour survivre. La plupart des individus et des sociétés ont dépassé ce stade. On s'unit pour le meilleur et l'on voudrait bien éviter le pire... comme le suggère d'ailleurs le titre de l'ouvrage de Mme Évelyne Sullerot[5]. Plus que cela, on a idéalisé la vie à deux, valorisé l'amour et le bonheur. Les couples, et partant les familles modernes, aspirent à cet idéal et les attentes formulées sont très élevées. Pas surprenant donc que l'on ne tolère ni tiédeur ni incertitude ni frustration et que l'on entende moins parler de pardon, de réconciliation, de partage.

Le fait d'adopter une telle attitude n'est pas sans avoir des répercussions sur la vie des familles. Si la passion doit être une constante et absolue nécessité dans les relations amoureuses et si la performance est un objectif suprême dans la vie sexuelle comme dans le travail, il ne faudra pas s'étonner que l'intolérance (sous une forme ou sous une autre) s'infiltre dans les rapports familiaux, amicaux et sociaux des présentes années.

La réalité au quotidien est complexe. Les différentes périodes de la vie ne se déroulent pas nécessairement en séquences harmonieuses et prévisibles. Au cours de la vie, les soubresauts peuvent être nombreux et intenses dans certains contextes familiaux. Les aléas de la vie imposent des événements qui peuvent se succéder, se chevaucher sinon se superposer. Que l'on songe à la possibilité d'un décès ou d'une maladie survenant la même année que la naissance d'un enfant, ou encore, à la période de l'adolescence se vivant en même temps que la ménopause et la remise en question, sur le plan professionnel et personnel, d'un ou des deux parents.

Se glissant d'une certaine façon en toile de fond dans la vie quotidienne des familles, s'imposent les divers changements sociaux, nombreux ces dernières années. Toutes ces transformations sociales décrites abondamment dans la documentation contemporaine ne sont pas en soi négatives. Plusieurs d'entre elles étaient essentielles à un équilibre et à une équité sociale de base. Ainsi en est-il des droits des femmes et de

la protection des enfants, de la démocratisation de l'éducation, de la réglementation du travail, des possibilités qu'offre la planification des naissances, de la remise en question de certaines formes d'union conjugale plus contraignantes qu'épanouissantes.

Cependant, certaines manifestations de cette évolution sociale peuvent être déstabilisantes par rapport à ce qu'était la famille d'autrefois, notamment l'augmentation de la divortialité, les unions successives des parents, les enfants conçus hors mariage, la hausse du nombre des personnes vivant seules, la généralisation des familles de petite taille, l'augmentation des familles à parent seul, les différentes modalités de prise en charge des enfants après rupture, dont la garde partagée.

D'un point de vue plus personnel et privé, la vie au quotidien des familles d'aujourd'hui signifie également pour un certain nombre d'entre elles, particulièrement les jeunes familles, un cumul d'activités, d'événements et de responsabilités qui se concentrent à une période donnée (entre 25 et 45 ans) et qui rend particulièrement fébrile la vie de tous les jours.

C'est à ce moment que l'on doit fournir un haut rendement dans le travail en investissant au maximum temps et énergie, donner naissance et éduquer les enfants, stabiliser sa situation financière, entretenir la relation de couple, s'impliquer socialement, sans parler de la nécessité de gérer les sollicitations qui fusent de partout, en termes d'études, de loisirs, de sports, de voyages, le tout baignant dans une consommation parfois étourdissante. Cet affolant parcours qui pose de très hautes exigences, difficiles à rencontrer et à maintenir, a séduit certains représentants de la génération des « baby-boomers » pour qui la réussite était une valeur primordiale.

Déjà de constituer pour eux et les enfants un milieu de vie où ils peuvent s'épanouir dans les meilleures conditions possibles aux plans affectif et matériel est très exigeant pour les parents, particulièrement ceux ayant de jeunes enfants.

Composer harmonieusement entre les soins aux enfants, les exigences du travail, la réalisation individuelle et sociale, représente tout un programme.

Personne n'est donc à l'abri des difficultés : l'accumulation de frustrations, la juxtaposition de situations conflictuelles, le stress retenu, la multiplication des problèmes peuvent faire toute la différence entre une famille qui traverse les étapes de son développement sans drame ou sans difficulté majeure et une famille qui, sous trop de pression, connaît des problèmes qui peuvent mener à son éclatement. Les enfants ne pourraient-ils pas nous fournir l'occasion de revenir à l'essentiel dans le monde normalisé et structuré que l'on connaît maintenant ?

2.2 Un quotidien plus difficile

De nombreuses familles, en plus de faire face aux obligations du quotidien, doivent affronter des réalités qui leur imposent « un degré de difficulté plus élevé » comme il est dit en langage sportif, lequel peut se traduire, par exemple, par une maladie, un handicap. Leur vie de tous les jours est ainsi alourdie, compliquée, surchargée et leur spécificité les différencie des autres familles, allant dans certains cas jusqu'à les marginaliser.

Il faut essayer d'imaginer comment les familles vivant ces situations particulières peuvent aspirer à se construire quand même une vie harmonieuse et réunir des conditions de vie acceptables pour tous leurs membres.

Avant même de songer à fonder une famille, à avoir des enfants, il faut d'abord que la jeune femme et le jeune homme puissent avoir la chance, au sortir de l'adolescence et à l'entrée dans l'âge adulte, de se stabiliser psychologiquement. De plus, le contexte social et économique fournit à chaque génération sa dose de contraintes. Devenir parents nécessite l'apprentissage de plusieurs habiletés, un certain degré d'adaptation et une bonne dose de philosophie devant les réalités nouvelles rencontrées.

Mais qu'en est-il de la condition des parents qui rencontrent au début de leur vie d'adulte, au moment de fonder une famille et dans sa poursuite, des difficultés qui dépassent les préoccupations journalières, les adaptations fonctionnelles ? Les répercussions sur l'organisation de la vie familiale de même que sur le développement et l'épanouissement des enfants sont considérables.

La condition des parents malades et handicapés apparaît particulièrement dramatique. Alors qu'ils voudraient jouer un rôle de soutien auprès de leur famille, ils se retrouvent dans une position où ils doivent requérir des services institutionnels ou communautaires.

Les personnes qui n'ont pas de qualifications professionnelles, qui occupent des emplois précaires, qui reçoivent des prestations de chômage ou de sécurité du revenu font souvent face à un état de pauvreté qui leur semble insurmontable. Les perspectives d'avenir de leurs enfants ne leur apparaissent pas meilleures que les leurs.

La situation des familles monoparentales en est aussi une qui est difficile à vivre. Les parents chefs de famille, qui sont pour la plupart des femmes, doivent assumer leur équilibre affectif et celui de leurs enfants. À cette préoccupation se greffent souvent des problèmes financiers qui les placent dans un état de pauvreté dont il est difficile de se sortir.

D'autres parents sont aux prises avec des problèmes de consommation excessive de drogue ou d'alcool. Les conséquences de telles habitudes ont des impacts sur la santé des enfants nés et à naître et leur prise en charge dans le futur.

Les parents d'enfants réfugiés ou immigrants doivent se sentir complètement démunis à leur arrivée sur notre terre pleine de promesses ! En plus d'être préoccupés par des nécessités vitales comme le gîte et la nourriture, ils ont à composer avec les impondérables de leur intégration et celle de leurs enfants à leur nouveau pays d'accueil.

Les adolescents qui deviennent parents peuvent être dépassés par la tâche qui les attend. Ils sont propulsés trop vite dans un monde d'adultes sans être adéquatement préparés; ils doivent, en plus de poursuivre des études, fournir à leur bébé l'essentiel au plan affectif et matériel.

D'autres conditions et d'autres situations vécues par des parents, sans être aussi lourdes que celles décrites plus haut, apparaissent comme des sources de difficultés qui peuvent avoir des conséquences importantes sur les enfants.

Ainsi en est-il des parents dont le travail se concilie mal avec les soins et la présence qu'ils doivent assumer auprès des enfants. On songe ici à tous les travailleurs et à toutes les travailleuses dont le métier les amène à devoir être disponibles un très grand nombre d'heures en dehors des périodes usuelles de travail (le soir, la nuit, les fins de semaine) ou encore à ceux et celles qui doivent se déplacer régulièrement en dehors du foyer. Ils ont principalement de la difficulté à trouver des services, de garde entre autres, qui répondront à leurs besoins spécifiques.

Bien d'autres parents se retrouvent dans un état de différence et de marginalité : il faut voir les difficultés de ceux qui semblent les plus isolés, de ceux qui peuvent se percevoir comme impuissants et incompétents en regard de leurs responsabilités parentales, de ceux qui ne peuvent pas toujours donner à leurs enfants le minimum de biens matériels, de disponibilité et de ressources diverses pour les aider à se bâtir un avenir.

Le sort des enfants dont sont responsables ces familles ne peut laisser personne indifférent. On peut se demander si les effets de la marginalité de leurs parents doivent leur être fatalement transmis tel un héritage inéluctable. La société offre-t-elle à ces enfants une chance, si minime soit-elle, de briser le cercle vicieux engendré par les problèmes de leurs parents ?

Cette brève réflexion sur les enfants de parents qui vivent différemment, en marge des autres, loin de vouloir juger ou dénigrer, appelle plutôt à la solidarité afin d'offrir un soutien adéquat, constant et de qualité à ces familles vulnérables. Il serait alors possible d'espérer des conditions meilleures pour les enfants de ces familles. Autrement, qu'en est-il du discours d'espoir que doit nous inspirer l'enfance ?

2.3 Avoir des enfants ... aujourd'hui

Il n'y a pas si longtemps, on ne se questionnait guère sur le fait d'avoir des enfants ou pas. Les hommes jouaient presque uniquement un rôle de pourvoyeurs; les femmes se valorisaient essentiellement dans la maternité, à quelques exceptions près. Aujourd'hui, la plupart des personnes, au début de l'âge adulte, ont la possibilité d'introduire dans leur vie des éléments de projection qui les amènent à réfléchir à ces différents aspects. Ils s'interrogent sur leur choix de vie conjugale et professionnelle, sur leur habitat, leurs loisirs; la question du désir d'enfant n'échappe pas à cette démarche. On songe non seulement au fait d'avoir ou non des enfants, au moment où on les aura mais aussi à leur nombre. Si cette réflexion est entreprise par des personnes formant un couple, elle n'est pas étrangère non plus à certaines autres sans partenaire. Les valeurs comme les conditions économiques ayant évolué, elles permettent à quelqu'un qui décide d'avoir et d'éduquer seul un enfant de concrétiser son projet.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les personnes cherchent à connaître les conséquences qu'un tel événement aura dans leur vie : elles soupèsent le pour et le contre, examinent les différents aspects, imaginent leur vie au quotidien avec un enfant, tentent de planifier un certain nombre d'événements. Lorsque l'exercice est poussé à outrance, il peut prendre l'allure d'un calcul mesquin. L'ambivalence relative à la décision d'avoir ou non un enfant est un sentiment que beaucoup connaissent. Plusieurs facteurs l'alimentent et l'entretiennent, notamment certaines valeurs bien ancrées dans notre société. Aussi, le temps serait un des éléments qui a des conséquences sur la décision ultime de mettre au monde un enfant. En effet, entre la fin des études, la recherche d'un emploi, l'obtention d'une situation matérielle et financière stable, certains couples mettent en veilleuse, sinon abandonnent leur projet d'avoir des enfants.

Il est intéressant de connaître les raisons, les justifications et les fondements qui amènent les individus et les couples à poser un geste plutôt qu'un autre.

Les raisons de ceux et celles qui désirent des enfants.

La plupart des gens décideront « encore et quand même » d'avoir des enfants selon des modalités diverses et nouvelles par rapport à ce que leurs aînés ont vécu. Mais pourquoi décider d'avoir des enfants ? Parce que ce désir est inscrit dans la nature ? Pour se réaliser ? Pour combler un besoin de sécurité et d'affection ? Pour partager ses richesses et ses talents ? Bien difficile de sonder les reins et les coeurs.

Certains diront que c'est un geste inconscient; d'autres, plus optimistes, attribueront le désir d'enfant à un élan du coeur... Un certain nombre, enfin, poseront des conditions qui relèveront d'une planification stratégique de haute voltige !

Doit-on attendre un monde idéal, une période de vie des plus favorables pour se permettre d'avoir des enfants ? Dans l'hypothèse où ceux qui nous ont précédés ont emprunté cette voie, plusieurs ne réfléchiraient pas présentement sur le désir d'enfant... Car la plupart des parents qui ont (ou auront) un ou des enfants ne bénéficient pas de conditions de vie maximales. Pour avoir des enfants, ils n'attendent pas tous d'être bardés de diplômes, d'occuper l'emploi rêvé, de posséder la maison « Décormag », d'être pourvus de mille et une ressources, ainsi que « le » moment où tout serait prévu et réglé.

Les raisons de ceux et celles qui n'auront pas d'enfants.

Pourquoi d'autres n'ont pas d'enfant ? Des personnes choisissent délibérément de ne pas avoir d'enfant; d'autres ne peuvent en avoir pour des raisons extérieures sur lesquelles elles n'ont pas de contrôle (handicap ou infertilité). La documentation consultée éclaire sur les motifs des personnes qui volontairement n'ont pas d'enfant (ou plus exactement celles qui n'en veulent pas...). L'ouvrage de Mme Marlène Carmel qui traite de la non-maternité volontaire et qui étudie la situation de 400 femmes est particulièrement saisissant à ce propos[6].

Les raisons les plus souvent invoquées sont reliées à la perception de la maternité, aux projets personnels et professionnels, aux conditions économiques et au contexte sociopolitique tel que les dangers de la pollution, de la guerre, de la surpopulation. Dommage que nous n'ayons pas de données sur les raisons invoquées par les hommes : les réponses auraient-elles été les mêmes ?

Plusieurs de ces raisons, qu'elles mènent les personnes à décider d'avoir ou pas des enfants, sont influencées par certaines valeurs de société. À ce titre, la valorisation de la carrière, la réussite matérielle et financière, la consommation excessive sont au nombre des valeurs qui ont été véhiculées au cours des vingt ou trente dernières années. Sans mettre au rancart des valeurs fondamentales comme l'amour, l'amitié, l'importance des liens filiaux, la stabilité, les valeurs nouvelles ne sont pas sans orienter les décisions individuelles et de couple. Elles ont aussi influencé les décisions d'ordre public, qu'elles soient administratives, judiciaires et législatives qui touchent l'ensemble de la collectivité.

Qu'il s'agisse de valeurs en émergence ou remettant en question certains concepts moraux et spirituels, il semble qu'il y a entre elles un fil conducteur; il apparaît qu'en adhérant à l'une de ces valeurs, un effet d'entraînement s'installe tel un jeu de domino et que les personnes se laissent ainsi emporter par l'attrait des autres valeurs : quelqu'un qui a le culte de l'individualité pourra être porté à consacrer beaucoup d'énergie à son plan de carrière, par exemple.

Ce phénomène est particulièrement évident lorsqu'on essaie de voir si l'enfant trouve encore sa place auprès des adultes qui témoignent de telles valeurs. Celles-ci s'opposent-elles à la vie avec des enfants ou favorisent-elles la vie de famille, le partage du quotidien comme celui des grands événements et des fêtes ?

Certains croient que la vie familiale est en contradiction avec la réalisation individuelle; c'est pourquoi ils refusent l'engagement envers un conjoint ou des enfants; le spectre des familles d'antan dans lesquelles les parents sacrifiaient leurs rêves et leurs ambitions au profit de leur marmaille leur fait peur. Le jeu du pendule aurait joué : une époque plutôt individualiste succédant à une époque altruiste.

Certains investissent dans leur carrière des énergies et du temps considérable. Ils concilient mal ou difficilement leur vie privée et leur travail. S'ils sont quand même parents, leurs enfants seront à leur agenda au même titre (et souvent moins) que les autres rendez-vous personnels et d'affaires.

Le bien-être matériel, l'aisance financière, voire le luxe, encouragés par une consommation souvent vide de sens et inutile, sont devenus pour plusieurs des idéaux auxquels ils adhèrent inconsciemment ou pas.

La publicité encourage un modèle de vie uniforme où tous et toutes doivent être et demeurer jeunes, beaux, riches, performants et en santé.

Les quelques éléments décrits ici ont été cristallisés au cours des dernières années par la création de modèles qui ont influencé la vie actuelle, à des degrés divers. En effet, les **Yuppies** (Young Urban Professionals) et les **Dinks** (Double Income, No Kids) ont véhiculé la plupart des valeurs dont nous avons parlé plus haut. Même ceux qui y réagissent ou les dénoncent ne peuvent prétendre y échapper complètement.

Nous manquons encore de recul et nous ne pouvons pas encore évaluer l'influence qu'a eue un certain mode de vie centré sur la réussite et l'individualisme. Désormais, d'autres échos se font entendre qui semblent plus conciliants avec les valeurs familiales. Par exemple, les couples ne se sentent plus obligés de faire des choix entre le fait de fonder une famille et la possibilité de poursuivre une carrière. La plupart des gens choisissent d'être parents et de demeurer des individus qui s'impliquent socialement et professionnellement.

2.4 Des contraintes et des exigences imposées... au bonheur d'avoir des enfants

Il semble dorénavant que les adultes d'aujourd'hui décident d'avoir des enfants davantage en connaissance de cause. Il est aussi établi que certaines valeurs influencent non seulement ce choix de vie mais aussi la manière dont sera vécue cette période de vie.

Malgré un degré de conscience plus élevé, et forts d'une réflexion qu'ils font, pour la plupart, préalablement à leur décision d'avoir des enfants, les parents de maintenant rencontrent quand même des difficultés. Lorsqu'ils parlent des enfants, leur discours ne s'énonce-t-il pas souvent en termes de contraintes, de charges financières et autres, de limites, de responsabilités et d'exigences ?

Pourquoi donc est-il si difficile de concilier la vie familiale, le soin et la disponibilité auprès des enfants avec les exigences du monde du travail et les nombreuses autres occupations et préoccupations des parents ? Pourquoi le bonheur d'être avec les enfants est-il gâté par le cumul des problèmes professionnels et personnels, par les limites de temps et d'argent, le manque de soutien et d'information ?

Les adultes oublient souvent la profondeur que les enfants donnent à une vie et la qualité qu'ils y ajoutent. Les ennuis du quotidien, les préoccupations journalières contribuent-elles à ce point à estomper le sentiment profond de bonheur lorsqu'au plus secret d'un amour partagé naît le désir de se perpétuer ? On ne peut tout de même pas gommer de la mémoire les joies de l'attente, l'excitation des premières heures de vie de ce petit être, les surprises de la toute petite enfance de même que l'innocence et l'abandon caractérisant cette période. Il y a l'éveil de l'intelligence, les progrès quotidiens des jeunes enfants, leur confiance aveugle et leur admiration; il y a leur fragilité et leur vulnérabilité qui se confrontent souvent à celles des parents.

Bien sûr, les enfants habitent tout entiers leurs parents, extirpent leurs énergies, accaparent leur attention, les obligent à se remettre sans cesse en question. Ils les révèlent à eux-mêmes, leur font découvrir des forces insoupçonnées et les disciplinent. Ils pointent les aspects moins séduisants des personnes. Ils chambardent les habitudes et bousculent les horaires. Ils modifient les priorités. Ils font tout ça et bien plus !...

Les enfants proposent tout un programme fait de gratuité et de services, qui est loin d'être de tout repos. Mais ce dont la société est le plus redevable aux enfants peut se résumer par le fait qu'ils donnent aux adultes l'occasion de grandir et de se dépasser en permettant de formuler des projets, de devenir des personnes responsables et des êtres féconds.

Le projet de toute une vie que constituent les enfants n'entraîne-t-il pas ceux et celles qui l'entreprennent dans une longue suite d'actions qui comblent le quotidien et meublent le temps en quantité et en qualité. Les enfants transforment ceux qui les ont appelés à la vie en jeunes parents, en parents d'adolescents et de jeunes adultes puis en grands-parents. Assumer ses responsabilités et jouer le rôle de parents au quotidien, assurer une continuité auprès des enfants, même et surtout en période difficile, est exigeant et combien satisfaisant. Enfin, les enfants permettent aux hommes et aux femmes d'actualiser leur fécondité qui donne du sens à leur vie et de l'ardeur au quotidien.

2.5 Un nécessaire soutien aux parents

Le bonheur que les parents ressentent à vivre avec des enfants ne va pas de soi tous les jours. La situation des enfants étant tributaire de celle des parents, ces derniers doivent avoir accès à des conditions de base afin de conserver et de renforcer les liens qui existent entre eux.

L'ardeur dont témoignent les parents au quotidien, la force requise qu'ils démontrent pour mener à l'âge adulte des êtres qui pourront, à leur tour, en prendre d'autres en charge, la persévérance dont ils font preuve, jour après jour, pour l'instruction et l'éducation, tout ceci doit nécessairement être soutenu par la société. Les services, les programmes et les politiques, orientés notamment vers la prévention, pourraient concrétiser cet essentiel soutien aux parents. Bien que le talent et les énergies des parents doivent être reconnus et pris en compte, il faut aussi considérer les limites de leurs capacités et de leurs ressources.

Les familles du Québec disposent déjà d'un certain nombre de points d'ancrage pour les aider à mener à bien leur rôle auprès des enfants. Quoique récent, l'*Énoncé de politique familiale* du gouvernement du Québec montre une volonté ferme de soutien aux parents, leur offre un appui de taille puisque son champ d'application est multisectoriel : soutien économique, travail, services de santé et sociaux, éducation, loisir, justice, immigration, habitation, pour ne nommer que ces secteurs. Le *Plan d'action en matière de politique familiale 1989-1991 : Familles en tête*, présentement en voie de réalisation et de révision, offre aussi

aux parents des garanties qui ne sont pas négligeables pour combler les besoins essentiels des parents et des enfants.

D'autres actions sont actuellement entreprises visant à favoriser de bonnes conditions de vie pour les enfants. À titre d'exemple, mentionnons entre autres le projet de politique de la petite enfance, les travaux du Groupe de travail pour les jeunes dans le cadre de la réforme de la santé et des services sociaux, ceux du Groupe de travail relatif à la protection de la jeunesse et ceux du Comité provincial des D.S.C. dans le dossier de l'abus et de la négligence, ainsi que l'*Énoncé de politique sur les services de garde à l'enfance*.

Bien d'autres études et travaux sont nécessaires afin d'évaluer et d'agir sur un grand nombre de sujets importants pour le bien-être des enfants. Le Conseil souhaite que les actions actuelles et futures, axées le plus possible sur la prévention à l'intention des enfants et de leur famille, soient menées en respectant et en s'inspirant des objectifs émis dans la politique familiale. En effet, il serait primordial que les solutions mises de l'avant au cours des prochaines années soient concordantes et cohérentes avec un esprit qui tienne compte de la dynamique familiale.

Le Conseil a également la préoccupation que ne se dédoublent pas les interventions à l'intention des familles. C'est pourquoi il encourage une coordination des interventions et une concertation entre les différents acteurs qui gravitent autour des familles et les familles elles-mêmes.

Enfin, le Conseil exhorte les différents milieux, professionnel, communautaire et autres, qui oeuvrent auprès des familles, à s'initier à l'approche familiale, à « penser et agir famille », en quelque sorte.

Partie II
Quelques questions spécifiques

La prise de conscience que suscite la partie I conduit maintenant à présenter, de façon succincte, quelques grandes questions, importantes pour les enfants à des degrés divers, mais qui toutes s'imposent d'elles-mêmes. L'objectif de cette deuxième partie est de mettre en lumière des éléments de problématique qui serviront éventuellement à approfondir les nombreux aspects de la vie des enfants. Le bref développement des questions proposées sera suffisamment percutant, nous l'espérons, pour susciter ultérieurement des études plus approfondies.

Les sujets abordés le seront dans un souci d'intégration et de vision globale, évitant dans la mesure du possible, de compartimenter ce qui constitue le milieu de vie des enfants d'aujourd'hui. En effet, des liens, des interactions, des relations existent entre les différents dossiers qui seront ici abordés : ainsi, par exemple, il devient difficile de parler de l'école sans tenir compte des nouvelles réalités familiales ou de traiter du sujet des enfants en difficulté ou de tout autre sujet, sans tenir compte du soutien dont les parents ont besoin.

Cette phase du travail est donc, dans un premier temps, exploratoire et prospective et les lecteurs devront prendre en compte cette limite; ils pourront cependant se servir de ce travail préliminaire pour mener à bien d'autres travaux en relation avec le monde des enfants.

C'est donc un appel et une invitation à reprendre la réflexion amorcée dans ces quelques pages pour l'approfondir et l'illustrer davantage. La situation de l'enfance est suffisamment préoccupante et le statut de parents de même que les responsabilités qui y sont inhérentes demandent à être valorisés et soutenus.

Les travaux à venir pourront se concrétiser sous la forme d'études, de recherches, d'avis, de colloques, de rencontres ou de projets qui pourront prendre diverses formes. Ils pourront être effectués par différentes personnes, équipes ou groupements (chercheurs, équipes de chercheurs, groupes communautaires ou familiaux, universités, ministères, établissements du réseau gouvernemental ou paragouvernemental). Leurs échéances restent aussi à préciser, en tenant compte des ressources humaines, matérielles et financières disponibles.

Le Conseil convie donc ses lecteurs à prendre connaissance des courts textes qui suivent. Il souhaite ardemment qu'ils conduisent à des actions devant mener à mieux saisir la réalité des enfants pour leur plus grand bien-être.

1. Les ruptures d'union des parents

— Les actions préventives sont un préalable à toute union; la disponibilité des services de consultation est aussi une nécessité pour plusieurs couples et familles, de même que des services de médiation.

— Dans les ruptures d'union des parents, les enfants occupent une place paradoxale : concernés au plus haut point, ils assistent à distance et impuissants aux conflits des adultes et en subissent passivement les conséquences. Il est souvent question de l'intérêt de l'enfant : notion importante pour les enfants ou utile pour les adultes ?

— Toute situation de rupture est inopportune aux enfants : comment « gérer » les conséquences et minimiser les inconvénients ?

— La prise en charge des enfants après rupture : le droit des enfants à leurs deux parents.

— Les impacts des épisodes successifs de monoparentalité et de vie maritale de leurs parents : instabilité, insécurité ou autonomie plus grande ?

— Être l'enfant de l'autre, s'investir auprès de l'enfant de l'autre ne vont pas nécessairement de soi. Famille recomposée : certitude ou mirage ?

2. Les médias électroniques

— Les médias ont envahi la vie quotidienne des familles et les enfants en sont de grands utilisateurs, particulièrement de la télévision. Quant à leur influence, les opinions des parents et des éducateurs sont partagées : incitent-ils les enfants à la créativité et à une ouverture sur le monde ou encouragent-ils la passivité ? Les enfants sont-ils capables de décoder le flot d'images et d'informations qui leur est proposé chaque jour ?

— Qu'en est-il du partage du temps entre cette activité et les autres occupations des enfants tels les apprentissages scolaires, les sports, les jeux individuels et collectifs, les communications intra et extra familiales, le repos ?

— Les parents et les éducateurs sont aussi inquiets et perplexes devant des phénomènes qui sont quotidiennement véhiculés par les médias; ainsi en est-il de la consommation qui permet aux enfants de faire des rêves démesurés et de croire que tout est accessible en tout temps et à la vitesse de l'éclair. La violence présentée sous différentes formes ne contribuerait-elle pas à banaliser des situations pourtant fortement dénoncées par ailleurs ?

— L'accès à des émissions qui ne leur sont pas destinées ou préparées à leur intention présente-t-il des problèmes ? Problème d'éthique pour les diffuseurs ? Problème de morale et de discipline pour les parents ? Problème d'apprentissage précoce pour les enfants ?

3. L'école

— L'école a une mission éducative et académique à accomplir. L'école doit-elle agir dans les strictes limites de son mandat auprès des **élèves** dont elle a la responsabilité ou prendre en compte tous les aspects de la réalité des **enfants** d'aujourd'hui ?

— L'école doit-elle suppléer aux lacunes affectives, sociales et financières vécues par les enfants ?

— L'école, constituant un milieu de vie pour les enfants, véhicule-t-elle les valeurs transmises par les familles ? Qu'en est-il lorsqu'il y a écart ou divergence ? Les parents sont-ils considérés comme des partenaires ou des intrus dans le projet éducatif ?

— Aujourd'hui, bon nombre d'enfants ont leur parent gardien ou leurs deux parents sur le marché du travail. Les impacts d'un tel état de fait ne sont pas sans avoir de répercussions sur l'école.

— Le nombre d'enfants qui vivent la rupture de leurs parents justifie que l'école se préoccupe de ces situations et leur assure un soutien adéquat.

— Le problème de pauvreté récemment décrié sur la place publique et les solutions actuellement proposées mettent en lumière le problème d'arrimage entre la responsabilité des directions scolaires et celle des parents.

— Des activités parascolaires représentent un complément de formation et de développement intéressant pour les enfants. Un encadrement éducatif est cependant indispensable. De plus, le temps de l'école représente un moment privilégié pour encourager l'excellence mais surtout pour donner à chacun l'opportunité de maximiser son potentiel tout en respectant ses capacités et son rythme d'apprentissage.

— Le partenariat école-parent a besoin de certaines conditions de base pour se réaliser. Par exemple, l'école peut offrir une formation aux parents qui ont à soutenir leurs enfants dans leurs travaux académiques. Aussi, les Services de l'éducation des adultes doivent se soucier d'offrir aux parents des lieux où ils pourront réfléchir sur leurs rôles de même que sur la nécessité de renforcer leur compétence parentale.

4. Les enfants différents

— Les enfants en difficulté d'apprentissage, les mésadaptés socio-affectifs, les handicapés physiques ou mentaux, les enfants surdoués, ou trop sages... ou trop turbulents sont souvent placés dans des situations d'exception qui les stigmatisent à des degrés divers.

— D'autres enfants vivent dans la marginalité parce que leurs parents sont adolescents, handicapés ou malades, toxicomanes ou alcooliques.

— D'autres, enfin, vivront des différences en relation avec l'appartenance ethnique ou religieuse de leurs parents.

— Les enfants qui vivent ces situations sont-ils en mesure de recevoir tout le soutien, la protection et l'éducation auxquels ils ont droit ? Qu'en est-il de la tolérance de la société et quelle aide peut-elle apporter ?

— Les diversités, voire la marginalité vécue par certains enfants au quotidien, les placent souvent dans des situations irréversibles, ce qui représente un problème d'équité qui nous concerne tous.

5. Les enfants à protéger

— Les enfants négligés, abandonnés, victimes d'abus et violentés nous interpellent et dérangent nos schèmes habituels de référence relativement aux enfants.

— Les actions préventives doivent être entreprises avant que se produisent les signalements : pour ce faire, ces actions doivent porter sur les conditions affectives, sociologiques et économiques de la vie de la famille.

— Également, lorsque survient la prise en charge d'un enfant par les services publics, une intervention axée sur l'aide et un suivi doivent aussi être prévus à l'intention des parents.

— Il faut associer les parents aux différentes démarches reliées à la problématique des enfants et ainsi éviter le désengagement des parents. Il faut aussi miser sur leur potentiel plutôt que sur leurs carences. La phase de réinsertion dans la famille après un séjour en famille d'accueil ou en institution doit être suivie de près.

6. La paternité

— Les enfants ont besoin de la présence d'un père, mais surtout, ils ont besoin de la présence des deux parents ou tout au moins de figures paternelle et maternelle.

— La conciliation et la complémentarité des responsabilités entre les pères et les mères constituent une des clés de l'harmonie tant souhaitée.

— Crise actuelle de la condition masculine et de la paternité ? Déstabilisation de la paternité ? Et si la paternité passait nécessairement par la parentalité !

— Échec de la paternité ou paternité déficiente : paternité non assumée, mal assumée : conséquences négatives d'ordre social et psychologique nombreuses.

— La paternité implique-t-elle un apprentissage nécessaire ou est-elle innée et évidente ?

— La maternité s'impose et la paternité est davantage « en option ». (Paternité en option : expression tirée d'un texte d'Ariane ÉMOND, « Conflits de famille », dans *Le Devoir* 10 mai 1991).

— La non-parole des pères : autre mythe ou triste réalité ?

— Diverses perceptions seraient intéressantes à obtenir : celles des enfants et des adolescents d'hier et d'aujourd'hui, celles aussi des enfants devenus pères, celles aussi des filles vis-à-vis de leurs pères.

7. L'organisation sociale du travail

— La difficile conciliation entre le monde du travail et les responsabilités parentales.

— Le « temps famille » est rétréci : la disponibilité aux enfants dépend de l'organisation que l'on peut se donner.

— Le besoin d'une gamme de services et non pas seulement de services de garde.

— La garde des enfants demeure le problème majeur des familles lorsque les enfants sont en bas âge, notamment en dehors des heures usuelles de travail ou lors de congés pédagogiques, estivaux et spéciaux.

— La société serait-elle assez généreuse pour consentir une discrimination positive envers les personnes ayant charge d'enfants : horaires souples, priorité pour les vacances annuelles, organisation de services de garderie et autres, sur les lieux de travail ?

— Le travail à domicile : solution ou piège ?

Notes et références bibliographiques

1. QUÉBEC. CONSEIL DE LA FAMILLE. *Avis sur les services de médiation familiale*, Québec, 1989, 8 p.
2. QUÉBEC. SECRÉTARIAT A LA FAMILLE. *La politique familiale. Énoncé des orientations et de la dynamique administrative*, adopté par le Conseil des ministres le 3 décembre 1987, p. 10.
3. Une bibliographie portant sur les différents aspects de la vie des enfants est disponible sur demande à la permanence du Conseil de la famille.
4. À ce jour, un certain nombre de statistiques ont été recueillies sur la situation des enfants par la permanence du Conseil de la famille. Elles seront éventuellement utilisées dans les travaux à venir. Mme J. Bujold, chercheure à l'Institut québécois de la recherche sur la culture, a collaboré à cette recherche statistique.
5. Évelyne SULLEROT. *Pour le meilleur et sans le pire*, Paris, Fayard, 1984, 257 p.
6. Marlène CARMEL. *Ces femmes qui n'en veulent pas : enquête sur la non-maternité volontaire au Québec*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, 159 p.

Annexe 1
Les publications du Conseil de la famille
Publications produites au 31 mars 1991 :

Avis

Avis du Conseil de la famille à la ministre de la Santé et des Services sociaux et responsable de la famille relativement aux services de médiation familiale. 1989, 8p.

Penser et agir famille : guide à l'intention des intervenants publics et privés. 1989, 69p.

Think and Act Family : a guide for public and private organizations. 1989, 82p.

Réaction au Plan d'action gouvernemental en matière de politique familiale 1989-1991 « Familles en tête ». 1990, 20p.

Pour des services de santé et de bien-être adaptés aux familles québécoises. 1990, 23p.

Travailler le dimanche ? 1990, 9p.

Les parents et les normes du travail. 1990, 17p.

Être jeune et parent... oui, mais. 1990, 26p.

Le financement des organismes familiaux : une approche partenariale. 1991, 23p.

Études et recherches

No 1. Le pouvoir et la légitimité de l'intervention de l'État auprès des familles : approche éthique. 1990, 54p. (réalisée par le Groupe de recherche Éthos de l'Université du Québec à Rimouski).

No 2. État et famille : des politiques sociales en mutation. 1990, 35p. (réalisée par le Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval).

Rapports

Rapport annuel 1988-1989. 1989, 14p.

Rapport annuel 1989-1990. 1990, 39p.

Rapport présenté aux membres du Conseil de la famille et aux représentants des organismes familiaux à l'occasion de la rencontre du Conseil de la famille avec les organismes familiaux, le 26 février 1990, à Montréal. 1990, 22p.

Compte rendu de la rencontre entre le Conseil de la famille et les représentants d'organismes familiaux, le 27 février 1991, à Montréal. 1991, 10p.

Périodique

Si familles m'étaient contées (Bulletin publié 3 fois par année).

Dépliant

Le Conseil de la famille (présentation du Conseil).

ISBN 2-551-14871-5

90000

9 782551 148714

Imprimé au Québec (Canada)

Conseil de la famille